

CHEF(FE) DU POLE « EMPLOI, BIENS ET SERVICES PRIVÉS
DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS – AFFAIRES JUDICIAIRES
CONTRAT LONG

► **Contexte professionnel**

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée en 2011 et inscrite dans la Constitution, chargée de défendre les droits et libertés individuelles dans le cadre de cinq domaines de compétences déterminés par la loi :

- La défense des droits et libertés dans le cadre des relations avec les services publics,
- La défense et la promotion de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant,
- La lutte contre les discriminations directes et indirectes et la promotion de l'égalité,
- La déontologie des forces de sécurité
- L'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

La direction « Protection des droits-Affaires judiciaires »

La direction « Protection des droits-affaires judiciaires », dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire est composée de 53 agents et organisée en cinq pôles : « Justice et libertés », « Emploi, biens et services privés », « Déontologie de la sécurité », « Droits des malades et dépendance » et « Défense des droits de l'enfant ».

Le pôle « Emploi, biens et services privés »

Au sein de cette direction, le pôle « Emploi, biens et services privés » a recours à la médiation et à l'instruction des réclamations portant sur les discriminations dans le secteur privé dans l'emploi (activité salariée et indépendante) en ce qui concerne l'accès à la formation, l'accès à l'emploi et l'exécution du contrat de travail. Il traite également les situations de discrimination se produisant dans l'accès aux biens et aux services privés (accès au logement privé, aux assurances, aux banques et aux crédits, aux transports et aux loisirs).

Le pôle est dirigé par un.e chef.fe de pôle et comprend 10 agents (8 juristes, 1 chargé de mission médiation et 1 assistant) et 2 stagiaires.

Famille professionnelle dominante du poste : *Affaires juridiques*

► Description du poste

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la directrice de la direction « protection des droits – affaires judiciaires », le/la chef.fe de pôle :

- Définit les objectifs de traitement des réclamations, assure l'orientation stratégique des dossiers,
- Supervise et valide les instructions, le traitement des réclamations individuelles et les solutions proposées (mise en œuvre des pouvoirs de l'institution par les agents, validation des projets de courriers, notes récapitulatives et décisions) ;
- Encadre l'équipe et veille à son animation et à la bonne coordination de son activité avec celle des autres pôles de sa direction et des autres pôles/directions avec lesquels il est amené à travailler ; évalue les agents placés sous sa responsabilité ;
- Pilote et régule l'activité du pôle et la charge de travail des agents placés sous sa responsabilité, met en œuvre les indicateurs d'activités et, le cas échéant, alerte sur les difficultés rencontrées en proposant les mesures correctrices appropriées ;
- Organise la veille juridique, le maintien de l'expertise et la mutualisation des compétences en intégrant et en articulant entre eux les métiers et les modes d'intervention du Défenseur dans les domaines d'activité qu'il traite, en utilisant au mieux des intérêts de l'institution, les compétences et en sollicitant, autant que de besoin, l'appui des autres pôles;
- Analyse l'activité (nature des affaires traitées et des stocks) pour contribuer, dans le cadre des objectifs de sa direction, aux orientations stratégiques de l'institution en matière amiable/contentieuse ;
- Apporte son concours aux travaux conduits par d'autres directions ;
- Assure des interventions extérieures pour représenter l'institution et dispense des formations internes ou externes ;
- Rédige des argumentaires et des éléments de langage en lien avec les thématiques traitées par le pôle ; participe à l'élaboration du rapport annuel d'activités du Défenseur des droits ;
- Elabore un travail de fond sur les thématiques y afférentes, est force de proposition de réformes et apporte son expertise au sein de l'institution comme à l'extérieur, sur le droit des discriminations.

► Profil souhaité :

- Capacités de supervision, d'organisation, d'animation et d'encadrement d'équipe ;
- Qualités relationnelles ;
- Sens aigu de l'organisation, rigueur juridique et aptitudes rédactionnelles ;
- Capacité à présenter les sujets sous un angle non strictement juridique, intégrant une approche sociologique, et mêlant théorie juridique et pratique professionnelle ;
- Capacité à proposer des solutions innovantes et à accompagner le changement ;
- Capacité de travail en équipe au sein du pôle et en transversalité au sein de l'institution.

Ce poste conviendrait à un(e)magistrat e), un(e) avocat(e), un(e) juriste d'entreprise ou un(e) inspecteur/trice du travail **ayant acquis une expérience professionnelle d'au moins dix ans**, notamment dans le domaine du droit des discriminations. Une expérience d'encadrement sera privilégiée.

Conditions d'accès

CDD de trois ans, renouvelable, pour les agents contractuels non titulaires.

Détachement sur contrat pour les fonctionnaires (conditions statutaires du corps d'origine garanties).

Rémunération fixée selon la grille du cadre de gestion du Défenseur des droits.

- ▶ **Lieu de travail** : 3 place de Fontenoy – 75007 PARIS
- ▶ **Poste à pourvoir le** : lundi 1^{er} février 2021
- ▶ **Date limite de dépôt des candidatures** : le 29 janvier 2021 inclus.
- ▶ **Personne à contacter pour tous renseignements** :
- ▶ Claudine JACOB, directrice DPAJ – claudine.jacob@defenseurdesdroits.fr
- ▶ **Le dossier de candidature comporte les documents suivants** :

CV

Lettre de motivation

Le dernier diplôme obtenu

Les 3 derniers comptes rendus d'entretien professionnel, le cas échéant.

Ces documents doivent être adressés à Marie-Bénédicte TOURNOIS, cheffe du pôle Ressources humaines et dialogue social à l'adresse électronique : recrutement@defenseurdesdroits.fr

Référence à mentionner dans le message : « RECRUT / Chef(fe) de pôle EBSP »